

Compte-rendu du webinaire sur les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Jeudi 3 avril 2025 – 11h à 12h

En présence de la Société des Grands Projets (SGP) :

- Claire Rais Assa, directrice adjointe du développement des transports territoriaux
- Marine Chaumon, responsable du dialogue territorial et de la concertation
- Antoine Brandalac, chef de projet relations territoriales

1. Introduction

Alexandra Vidal et Pauline Soubieux (CNCD) : introduisent le webinaire, rappellent qu'il est issu d'échanges préliminaires entre la Société des Grands Projets (SGP) et la CNCD et remercient les 47 participants connectés pour leur mobilisation. Elles indiquent que la séance proposera d'abord une première partie de présentation de la démarche SERM par la SGP, et qu'une deuxième partie sera dédiée aux échanges avec les participants.

2. Présentation par la Société des Grands Projets

Claire Rais Assa, directrice adjointe du développement des transports territoriaux à la SGP, présente un ordre du jour en trois parties : la démarche SERM, le rôle qu'y occupe la SGP et le dialogue territorial conduit sur chaque projet. Elle précise que l'objectif du webinaire consiste à présenter à la fois la démarche, le rôle que peuvent être amenés à y tenir les conseils de développement ainsi que l'état d'avancement des projets sur lesquels la SGP est mobilisée.

Démarche SERM :

- La Société des grands projets – anciennement Société du Grand Paris – est un établissement public national chargé du pilotage des grands projets de mobilité du quotidien. En capitalisant sur l'expérience acquise sur le Grand Paris Express et sur le fait que la SGP intègre l'ensemble des expertises nécessaires à la maîtrise d'ouvrage de ce type de projet, cette dernière a été autorisée par l'Etat à intervenir, à la demande des collectivités, sur les projets de SERM à la faveur de la Loi SERM du 27 décembre 2023 (qui a par ailleurs consacré son changement de nom).
- Un SERM est un service de mobilité globale, basé sur une colonne vertébrale ferroviaire mais devant intégrer tous les modes de transports afin d'améliorer la qualité des transports du quotidien à l'échelle d'un bassin de vie. Les SERM visent par ailleurs le désenclavement des territoires ruraux et périurbains, ainsi qu'à offrir une alternative concrète et fiable à la voiture individuelle.

Rôle de la SGP :

- A date, la SGP est mobilisée sur 14 des 26 projets de SERM labellisés par le ministère des Transports, à la demande des collectivités – en premier lieu les régions et les métropoles – concernées par ces 14 projets.
- Un SERM se décline d'abord en une phase de préfiguration où s'établit un diagnostic du territoire et de ses enjeux de mobilité, servant de base à l'élaboration d'un schéma d'ensemble multimodal ainsi qu'à l'élaboration des schémas de gouvernance et des plans de financement nécessaires à la conduite et à la réalisation de chaque projet. Cette phase de préfiguration est forcément partenariale et implique SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions, l'Etat, les régions et métropoles impliquées ainsi que selon les cas, d'autres partenaires potentiels tels que les Départements, des EPCI, des agences d'urbanisme, etc.

Marine Chaumon, responsable de l'unité dialogue territorial et concertation à la SGP, présente les enjeux et objectifs du dialogue territorial en phase de préfiguration.

Dialogue territorial :

- La SGP envisage le dialogue territorial comme un axe central de la démarche SERM dès cette phase amont du projet. Ainsi, elle prône, auprès des partenaires, l'association large de l'ensemble des parties prenantes constituées (élus locaux, associations d'usagers, représentants du monde économique...) afin de concevoir un projet de SERM cohérent avec les attentes et besoins locaux. Le dialogue territorial se déploie en amont des phases de concertation ultérieures qui associent le grand public, une fois le statut de SERM obtenu et le périmètre de maîtrise d'ouvrage précisé.
- Il se caractérise principalement en phase de préfiguration par l'organisation d'entretiens bilatéraux d'écoute sur les enjeux et attentes ainsi que par l'organisation d'ateliers en format plénier, dont l'objectif est d'avoir un dialogue collaboratif entre parties prenantes sur les enjeux et les solutions de mobilités.
- Dans ce cadre, les Codev peuvent être des relais privilégiés du dialogue territorial conduit par la SGP sur les SERM sur lesquels elle est mobilisée.

3. Échanges

Questions	Réponses
Quelles sont les modalités et le cadre de financement national des SERM ?	Une conférence de financement a été lancée en mars 2025 avec l'organisation d'une série d'ateliers avant l'été, dont la coordination est

	<p>assurée par Dominique Bussereau. S'il existe un volet consacré aux SERM, il s'agit de conduire une réflexion nationale sur le financement de l'ensemble des mobilités.</p> <p>Aucune décision financière n'a encore été annoncée à ce stade.</p>
<p>Quelles sont les modalités d'association et de dialogue avec la SGP pour les codev déjà engagés ? (Exemples : Métropole Rouen Normandie, Grenoble Alpes Métropole) ?</p>	<p>Dans certains territoires, les codev se sont déjà saisis du sujet des SERM. La SGP salue le travail déjà fourni et prend note d'une demande d'association plus approfondie pour la relayer auprès des partenaires des SERM concernés.</p>
<p>Dans le cadre de la démarche SERM en Bretagne, comment s'organise le dialogue entre les porteurs du projet et les codev ?</p>	<p>La SGP n'intervient pas sur le projet breton, qui est piloté uniquement par la Région Bretagne. Elle indique que les conseils de développement souhaitant contribuer doivent se rapprocher de la région. Etant donné l'existence du réseau des codev bretons, le sujet pourrait aussi être traité collectivement dans ce cadre.</p>
<p>La marche fait-elle partie des enjeux pris en compte dans les projets de SERM ?</p>	<p>Bien que la marche à pied ne soit pas au cœur de la démarche SERM, elle est intégrée dans les enjeux de rabattement vers les gares. Les projets de SERM s'appuient sur une approche multimodale : si le rail en constitue la colonne vertébrale, tous les autres modes de déplacement sont également pris en compte.</p>
<p>Quelles sont les modalités d'association des territoires plus ruraux, dont les codev ne sont pas forcément tous structurés ?</p>	<p>La SGP ne fait pas de différences selon la nature du territoire. Dès lors qu'une intercommunalité est comprise dans le périmètre d'un SERM, les mêmes ambitions et modalités de dialogue sont appliquées. L'association des territoires ruraux constitue même une priorité étant donné l'importance accordée au désenclavement des territoires dans les projets de SERM.</p>
<p>La démarche SERM ne risque-t-elle pas de rester trop floue ou politique, sans effets concrets à court terme ?</p>	<p>La démarche est déjà concrète : les phases de préfiguration sont en cours et les dossiers de synthèse sont en préparation. Chaque projet comporte une dimension de phasage, permettant de mettre en œuvre des actions dès le court terme, tout en construisant une vision à plus long terme. L'objectif est</p>

	d'apporter rapidement des améliorations tangibles aux mobilités du quotidien.
Dans quel cadre réglementaire s'inscrivent les projets de SERM, et comment garantir une harmonisation des objectifs et des procédures à l'échelle nationale ?	Il existe une grande diversité d'approches selon les territoires (périmètres, maturité, dynamiques locales). La SGP travaille à une cohérence des méthodes d'analyse, d'évaluation socio-économique et environnementale dans la phase de préfiguration.

4. Prochaines étapes

- Les questions restées en suspens seront regroupées et transmises à l'équipe de la SGP pour réponse.
- Une nouvelle visioconférence sera organisée dans le cadre du groupe de travail SERM afin de poursuivre les échanges entre conseils de développement, et suivre l'évolution des projets.